



Que s'est-il passé à Louviers avec les religieuses réputées possédées du XVII^e siècle ?

De 1643 à 1647, le couvent des Ursulines de Louviers, en Normandie, est le théâtre d'une affaire de possession démoniaque qui bouleverse la France du XVII^e siècle. Après des années marquées par les pratiques scandaleuses de leurs confesseurs, plusieurs religieuses se déclarent habitées par des démons et subissent de multiples exorcismes publics. La sœur Madeleine Bavent, accusée d'avoir introduit le diable dans le couvent, devient la figure centrale d'un procès retentissant devant le Parlement de Normandie. Survenue dix ans après l'affaire des démons de Loudun, celle de Louviers en reprend les mêmes ressorts : accusations de sorcellerie, exorcismes spectaculaires et sanctions très sévères. Elle reste aujourd'hui l'un des cas de possession collective les mieux documentés de l'Ancien Régime.

1. Un couvent marqué par des pratiques scandaleuses

Entrée au couvent vers 1622, Madeleine Bavent est placée sous la direction spirituelle des confesseurs Pierre David puis Mathurin Picard, qui instaurent selon les témoignages un climat de grande licence, mêlant discours mystiques et pratiques charnelles imposées à plusieurs religieuses.

Les historiens s'accordent à voir dans ces abus de pouvoir spirituel le terreau des crises qui suivront la mort de Picard.

2. Les premières crises de possession

Après la mort de Mathurin Picard en 1642, plusieurs sœurs du couvent se déclarent tourmentées par des démons. Dès mars 1643, des exorcismes publics sont organisés en présence de l'évêque d'Évreux : les religieuses parlent des langues inconnues, se contorsionnent et prétendent converser avec le diable.

3. Madeleine Bavent, au cœur de l'affaire

Désignée comme responsable de l'intrusion du démon, Madeleine Bavent est emprisonnée, interrogée à de très nombreuses reprises et soumise à des exorcismes publics répétés pendant plusieurs années, sans que son état ne s'améliore aux yeux des autorités religieuses.

Son récit, recueilli par un confesseur en 1647, demeure la principale source sur cette affaire et sur les abus qu'elle dénonce.

4. Le procès devant le Parlement de Normandie

- Ouverture du procès civil en mai 1647 à Rouen
- Madeleine Bavent condamnée à la prison perpétuelle
- Le vicaire Thomas Boule brûlé vif, avec les restes exhumés de Mathurin Picard
- Les religieuses ursulines dispersées vers d'autres monastères

5. Chronologie

1622 — Entrée de Madeleine Bavent au couvent de Louviers.

1642 — Mort du confesseur Mathurin Picard.

1643 — Premiers exorcismes publics des religieuses possédées.

Mai 1647 — Ouverture du procès devant le Parlement de Normandie.

1647 — Condamnation de Bavent et exécution de Thomas Boule.

1652 — Mort de Madeleine Bavent en prison à Rouen.

6. Une affaire comparable à Loudun

Survenue une décennie après les célèbres possessions de Loudun, l'affaire de Louviers en partage la trame : abus d'un confesseur, crises collectives de possession, exorcismes publics et procès retentissant. Étudiée depuis par historiens et psychiatres, elle éclaire la manière dont pouvoir religieux, violence et détresse psychologique s'entremêlaient dans les couvents de l'Ancien Régime.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Qui est Madeleine Bavent ?

Une religieuse ursuline de Louviers, accusée d'avoir introduit le diable dans son couvent.

Quand ont eu lieu les possessions de Louviers ?

De 1643, début des crises, jusqu'au procès clos en 1647.

Qu'est-il arrivé aux accusés ?

Bavent fut emprisonnée à vie, et le vicaire Thomas Boule brûlé vif en 1647.

Quel est le lien avec l'affaire de Loudun ?

Les deux affaires, à dix ans d'écart, partagent le même schéma d'abus, possession et procès.

Que reste-t-il de cette histoire à Louviers ?

Le souvenir de l'affaire perdure surtout à travers les archives et récits publiés dès le XVII^e siècle.

Comment expliquer ces phénomènes de possession ?

Historiens et psychiatres y voient aujourd'hui les effets d'abus, d'isolement et de détresse psychique collective.